

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CINTEGABELLE**

Envoyé en préfecture le 02/09/2022 n° 2022.07.16
Reçu en préfecture le 02/09/2022
Affiché le 05/09/2022
ID : 031-213101454-20220829-2022_07_16-DE

Objet : PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE MIS EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSIN AUTERIVAIN POUR LA CONFECTION ET LA FOURNITURE DE REPAS LIVRES EN LIAISON FROIDE A DESTINATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES ET INTERCOMMUNAUX

Date de la convocation : 23/08/2022

L'an deux mille Vingt-deux, le vingt-neuf août à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Sébastien VINCINI, Maire.

Présents : VINCINI Sébastien, COURBIERES Monique, CLANET Martine, LEQUEUX Pierre, NEMETH Lise, FALGA Corinne, LOURDE André, REMY Jean-Louis, LE TUMELIN Didier, VAZQUEZ Corinne, POUIL Marie-Christine, M. DEGUITRE Jérémy, Mme LEGER Aurore, Mme PELISSIER Jennifer, Mme CHADROU Sylvie, M. FOU DI Kamel, MISTOU Sabine ;

Excusés : M. DAUVERGNE Joël, M. PONS Romain

Absent : M. BLANC Loïc

Procurations: SALVAYRE André à André LOURDE, Mme ALAUZY Gisèle à Monique COURBIERES, Mme GABBERO Laury à Pierre LEQUEUX

Secrétaire : Mme Lise NEMETH

Monsieur le Président a ouvert la séance.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que par délibération n°2022-116, la Communauté de Communes a acté la mise en place un groupement de commande pour la confection et la fourniture des repas livrés en liaison froide à destination des restaurants scolaires et intercommunaux. En effet, afin de permettre aux communes intéressées de bénéficier de la fourniture et de la livraison des repas scolaires, Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Bassin Auterivain haut-garonnais a proposé la mise en place d'un groupement de commande spécifique pour :

- La fourniture et la livraison des repas à destination des restaurants scolaires ;
- La fourniture et la livraison des repas à destination des restaurants des accueils de loisirs intercommunaux;
- La fourniture et la livraison des repas pour le portage à domicile.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la convention de création d'un groupement de commande en vue de la confection et la fourniture de repas livrés en liaison froide à destination des restaurants scolaires et intercommunaux de la Communauté de Communes et demande aux membres de l'assemblée de se déterminer sur leur volonté d'adhérer au groupement de commande spécifique.

Il précise que la Communauté de Communes assure la gestion administrative de la préparation jusqu'à l'attribution du marché ; chaque commune conservant l'exécution financière du marché.

Il rappelle que le nouveau marché de prestation de services débutera le 1er mars 2023.

LE CONSEIL

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE d'adhérer au groupement de commande mis en place par la Communauté de Communes ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive.

Elus	23
Présents	17
Votants	20
Exclus	0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sébastien VINCINI